



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 23 mai 2018
Salle du conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8

Fonctionnaires Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 19h13.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-119

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Les conseillers Krysta Simard et Mario Zanth déclarent un intérêt pécuniaire à l'item 7.3. puisque l'auteur de la demande est leur belle-soeur.

Le maire Desjardins annonce une pause afin de permettre le déplacement de la réunion régulière au deuxième étage de l'aréna de Clarence Creek, située au 418 rue Lemay, Clarence Creek, pour discuter de l'item 9.1 soit le réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde, puisque la capacité de la salle du conseil est limitée.

9.1 Réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde

a. Plan concept de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde

M. Pierre Boucher fait la présentation des recommandations du département des services communautaires et de l'historique du dossier.

M. Pierre Jolicoeur fait la présentation des résultats de l'étude de pertinence des édifices.

Mme Helen Collier fait la présentation des coûts du projet.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde demande des précisions sur les statistiques utilisées pour l'étude. M. Pierre Boucher explique que les statistiques utilisées sont en fonction du nombre d'heures accessibles et non le nombre de jours accessibles.

Le conseiller Mario Zanth explique qu'il est déplorable que la publicité de ces lieux n'ait pas été faite, notamment à cause de la vente. Il ajoute que se débarrasser d'un centre communautaire n'est pas dans l'intérêt des résidents, car la population va croître.

Le conseiller Carl Grimard explique qu'il manque des options. Il explique qu'en faisant preuve de créativité, plusieurs autres options sont possibles.

La conseillère Diane Choinière explique que l'important est de changer le nom du bâtiment, car la fonction d'aréna n'est plus utilisée. Elle ajoute que les dépenses se ressemblent, peu importe l'option choisie. Elle explique qu'il est important de rencontrer les groupes qui utilisent cet espace pour avoir une vision plus actuelle.

Le conseiller Charles Berlinguette explique que la Cité prend trop de consultations externes pour savoir quoi faire avec les bâtiments.

Le conseiller Michel Levert explique que de conserver la salle est la meilleure chose à faire.

Le conseiller André J. Lalonde suggère de faire un partenariat avec un autre organisme pour l'entretien et la gestion.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde explique que peu importe la décision qui est prise, des réparations doivent être effectuées. Il ajoute que de conserver cette

salle est le seul moyen de maintenir l'implication des organismes sans but lucratif.

Commentaires et questions des membres du public

M. Philippe Lepage, demeurant à Rockland, explique qu'il est important de maintenir le centre communautaire. Il ajoute que la surface de glace devrait revenir pour les écoles du secteur.

Le Capitaine Maria Schonert et l'adjuvant de deuxième classe Jean-Simon Simard des cadets de l'air expliquent que sans cet aréna, la promotion du programme des cadets de l'air pour les jeunes ne pourra pas être possible.

M. John Czuba, résident de la rue Patricia, explique que les salles communautaires de la Cité sont les seuls endroits où les gens peuvent se rassembler à moindre coût.

Mme Thérèse Cécire, résidente du 998 rue Morris, explique que ses parents résident derrière le bâtiment vert où est entreposé le sel et le sable et qu'il y a du beaucoup de bruit, même la nuit.

qu'il y a beaucoup de bruit derrière la zone de sable. Elle dit que cela a été érigé sans consultation.

M. Paul, résident de l'avenue du Parc, fait le résumé d'une discussion qu'il a eue avec l'ancien directeur des travaux publics de la ville d'Ottawa à ce sujet. Il explique que les coûts de réaménagement seront bien plus haut que ce qui est prévu. Il ajoute que les changements proposés marqueront le début de la fin de ce centre communautaire.

Mme Tania Gallaway, du secteur Forest Hill, demande des détails concernant les coûts présentés. Helen Collier explique les détails des coûts. Elle explique que certains espaces de l'aréna ne sont pas bien utilisés.

Mme Danielle Mantha, explique qu'elle tient beaucoup à l'aréna. Elle ajoute que la surface de béton est essentielle, notamment lorsque la pluie dérange les événements extérieurs. Elle explique que les gens veulent garder l'aréna.

b. Pétition présentée par Ginette Hébert afin de sauver les services récréatifs et communautaires de Rockland - Arena Jean-Marc Lalonde

Mme Ginette Hébert, 3359 Cercle Descotes, présente une pétition de plus de 1600 signatures contre le projet de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde. Elle explique qu'il y a une demande grandissante de salles communautaires et que la Cité ne dispose d'aucune autre salle multisurface que celle-ci. Elle ajoute que la banque alimentaire n'est pas en accord avec le fait de

déménager à cet endroit. Elle explique que les écoles ont besoin de gymnases supplémentaires. Elle demande de préserver et rénover la salle pour la communauté et la jeunesse.

RÉSOLUTION 2018-120

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE les services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland demandent au conseil d'approuver le plan concept de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde tel que présenté dans le rapport LOI2018-04-03; et

ATTENDU QU'une étude a été préparée par la firme Sierra Planning and Management indiquant que l'aréna Jean-Marc Lalonde devrait demeurer fonctionnelle afin de répondre aux besoins de la communauté en offrant une surface multifonctionnelle; et

ATTENDU QUE les quatre (4) conseils scolaires ont indiqué avoir besoin d'espace additionnel pour entreprendre des activités physiques et récréatives; et

ATTENDU QUE Rockland ne possède aucune autre surface multifonctionnelle de grande taille pouvant opérer à l'année; et

ATTENDU QU'il est important de garder ce service tout en améliorant la qualité du service offert actuellement à l'aréna Jean-Marc Lalonde; et

ATTENDU QUE les citoyens et citoyennes ainsi que les regroupements à but non lucratif ont exprimé leur désir de maintenir les activités communautaires et récréatives tout en améliorant ceux-ci à l'aréna Jean-Marc Lalonde; et

ATTENDU QUE plus de 1600 résidents et résidents de Clarence-Rockland ont signé la pétition afin de maintenir la vocation communautaire et récréative de l'aréna Jean-Marc Lalonde;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal rejette le plan concept de réaménagement de l'aréna Jean-Marc Lalonde tel que présenté dans le rapport LOI2018-04-03 et s'engage à restaurer et maintenir l'édifice afin que celle-ci rencontre sa vocation communautaire et récréative.

ADOPTÉE

Le maire Desjardins annonce une pause afin de permettre le temps de déplacement pour retourner à la salle du conseil.

5. Annonces (aucune)

6. Période de Questions/Commentaires (aucune)

7. Items des membres du Conseil

7.1 Résolution de membre du conseiller Jean-Marc Lalonde au sujet des enseignes fixées au sol pour les organismes enregistrés sans but lucratif

RÉSOLUTION 2018-121

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

ATTENDU QUE certains organismes enregistrés sans but lucratif ont exprimé leur besoin d'afficher leurs enseignes fixées au sol hors des lieux auxquels ils se rapportent, ceci étant prohibé par l'article 9.14 du règlement sur les enseignes 2015-160 tel que modifié;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate l'administration à préparer un règlement pour amender le règlement 2015-160 sur les enseignes, afin d'exclure l'application de l'article 9.14 aux organismes enregistrés sans but lucratif.

ADOPTÉE

7.2 Résolution de membre du conseiller Mario Zanth au sujet du stationnement sur la rue Albert

Le conseiller Mario Zanth explique que cette interdiction de stationnement vise l'espace des entrées des condos, afin d'augmenter la visibilité.

RÉSOLUTION 2018-122

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée afin d'interdire le stationnement sur le côté nord de la rue Albert.

ADOPTÉE

7.3 Lettre d'Elaine Simard pour demeurer un membre du comité d'aménagement de la Cité de Clarence-Rockland

Les conseillers Mario Zanth et Krysta Simard quittent leur siège suite à leur déclaration d'intérêt pécuniaire.

RÉSOLUTION 2018-123

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accepte que Mme Elaine Simard demeure membre du comité d'aménagement malgré l'article 5.1 b de la politique C2015-001 relativement à l'établissement des termes de référence et nomination des membres du public aux commissions et comités.

ADOPTÉE

8. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-124

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 23 mai 2018, soient adoptés :

8.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 7 mai 2018
- b. Comité plénier du 7 mai 2018

8.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité consultatif en environnement du 11 Janvier 2017
- b. Comité consultatif du transport en commun - 18 janvier 2018
- c. Comité consultatif de l'environnement - 8 février 2018
- d. Comité de dérogation du 25 avril 2018

8.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 7 mai 2018

- a. Résolution pour refuser les demandes de remboursement des frais de garde pour les journées visées par l'annulation du service de garderies

8.4. Résolution pour accepter la démission de M. François Lalonde à titre de membre du Comité consultatif en environnement

8.5. Résolution pour adopter les réductions de taxes sous les articles 357 et 358 de la Loi sur les Municipalités

8.6. Adoption des salaires payés pour la période du 25 mars 2018 au 5 mai 2018, au montant brut de 1 231 137,60 \$, et montant net de 861 976,90 \$

8.7. Résolution pour déclarer la 8ième édition du Festival de la rivière des Outaouais et Fête du Canada comme étant un événement significatif afin de permettre qu'un permis d'occasion spéciale soit émis par la Régie des alcools de l'Ontario

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2018-124

8.3a. ATTENDU QUE les Services communautaires ont reçu une demande de quatre parents demandant un remboursement de frais pour les journées de Service non rendu dû à la fermeture de garderies due au verglas de la mi-avril 2018; et

ATTENDU QUE le Service doit tenir compte des restrictions budgétaires dont le Service de Garderies doit faire face pour l'année 2018; et

ATTENDU QUE le Service recommande au conseil municipal de ne pas déroger de l'entente de Service en place; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal refuse les demandes de remboursements des frais de garde pour les journées visées par l'annulation du service de Garderies, tel que recommandé.

8.4 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la démission de M. François Lalonde à titre de membre du Comité consultatif en environnement et qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée.

8.5 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 11 300 \$, étant la part de la Cité Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités de l'Ontario, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2018-019.

8.6 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 25 mars 2018 au 5 mai 2018, au montant brut de 1 231 137,60 \$, et montant net de 861 976,90 \$, soient adoptés tel que recommandé.

8.7 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland déclare la 8ième édition du Festival de la rivière des Outaouais et Fête du Canada qui aura lieu du 28 juin au 1er juillet 2018 au parc Du Moulin, comme étant un événement significatif afin de permettre qu'un permis d'occasion spéciale soit émis par la Régie des alcools de l'Ontario.

9. Rapports des Comités/Services

9.2 Subvention – Programme de développement économique des collectivités rurales

Suite aux questions, M. Pierre Boucher explique que cette subvention sera utilisée pour faire la préparation de plans et devis pour l'aréna Jean-Marc Lalonde.

RÉSOLUTION 2018-125

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE les Services communautaires ont fait une demande de subvention au Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et que le projet identifié dans la demande a été approuvé pour un montant de 55,000 \$.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2018-59 autorisant le Maire et la greffière à signer l'entente entre la Cité de Clarence-Rockland et la Province de l'Ontario.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal s'engage à défrayer 50% des coûts reliés au projet identifié dans l'entente, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.3 Octroi contrat pour plan maitre des eaux pluviales

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que la firme choisie a obtenu le plus haut pointage en fonction de ses compétences et de son prix. Il explique la répartition des points. M. Robert Kehoe ajoute que ce processus est compétitif et transparent.

RÉSOLUTION 2018-126

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2018-60 pour autoriser le maire et la greffière à signer un contrat avec WSP Group pour l'exécution du plan maitre des eaux pluviales de Rockland au montant de 190 843\$, excluant la T.V.H.; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le département d'Infrastructures et Aménagement du territoire de gérer les items provisionnels pour la valeur d'un montant maximum de 40 000 \$.

For (5): Guy Desjardins, Charles Berlinguette, André J. Lalonde, Krysta Simard, and Diane Choinière

Against (4): Jean-Marc Lalonde, Mario Zanth, Carl Grimard, and Michel Levert

ADOPTÉE

9.4 Mécanisme de règlement des différends – Appel Brigil

RÉSOLUTION 2018-127

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

ATTENDU QU'UN appel au Tribunal d'appel de l'aménagement local (TAAL) a été reçu par un résidant par rapport au dossier d'ébauche de plan de lotissement et amendement au règlement de zonage de Brigil;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accepte d'utiliser un mécanisme de règlement des différends afin de régler l'appel.

ADOPTÉE

9.5 Entrée de l'aréna sur le chemin de comté 17

RÉSOLUTION 2018-128

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la fermeture temporaire de l'entrée de l'aréna soit complétée seulement lorsque les travaux d'élargissement de la rue Industrielle seront réalisés et lorsque le rayon de virage de la rue de la Berge sera adéquat.

ADOPTÉE

9.6 Octroi construction chemin Lacasse et remplacement d'un ponceau

RÉSOLUTION 2018-129

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-64 pour autoriser le Maire et la greffière à signer un contrat avec Arnco Construction and Excavation division of 1351150 Ontario Inc. pour effectuer les travaux de stabilisation du talus ainsi que le remplacement d'un ponceau sur le chemin Lacasse, pour une somme de 541 002 \$ excluant la T.V.H. ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise de déroger de la politique d'approvisionnement afin d'adopter le règlement 2018-65 pour autoriser le maire et la greffière à signer un contrat de 70 329\$ excluant la T.V.H. avec la firme d'ingénieur Stantec pour l'administration et la supervision des travaux de construction.

ADOPTÉE

9.7 Entente pour servitude au 1325 Lacasse (Mueller)

RÉSOLUTION 2018-130

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2018-63, étant un règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer une entente de servitude avec le propriétaire du 1325 chemin Lacasse pour les travaux préliminaires requis pour le chemin Lacasse.

ADOPTÉE

9.8 Rapport de fin d'année 2017

Suite aux questions, Frédéric Desnoyers explique le mécanisme de création du fonds de stabilisation des taxes.

RÉSOLUTION 2018-131

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Rapport no. FIN 2017-014 soit reçu à titre d'information; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le transfert de 211 590 \$ de la réserve de stabilisation du taux de taxes pour mettre envers le surplus/déficit accumulé général.

ADOPTÉE

9.9 États financiers

a. Présentation

M. Sylvain Levac de BDO fait la présentation des états financiers.

Suite aux questions, M. Levac explique qu'il n'y a pas d'informations manquantes: certaines approbations sont nécessaires avant d'aller de l'avant avec le rapport.

Suite aux questions, M. Robert Kehoe explique que le budget n'est pas basé sur une comptabilité d'exercice mais de caisse.

Le conseiller Carl Grimard quitte son siège à 22h12.

b. Adoption des états financiers

Le conseiller Carl Grimard revient à son siège à 22h14.

RÉSOLUTION 2018-132

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Charles Berlinguette

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte les états financiers de la Cité de Clarence-Rockland, tels que préparés par la firme BDO Canada pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.10 Comptes payés

RÉSOLUTION 2018-133

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 7 avril 2018, au 11 mai 2018, au montant de 2 817 825,20 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

10. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2018-134

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

101. 2018-61 - pour régir les affectations de terrains pour les parcs ou d'autres fins récréatives

10.2. 2018-62 - pour signer un contrat avec Nortrax pour l'achat d'une chargeuse forestière

ADOPTÉE

11. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-135

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-66, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 23 mai 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

12. **Ajournement**

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 22h17.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe